



Black Gasket Maker (Aerosol)

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

MSDS Version: E05.01

Date d'émission: 15/12/2017

Blend Version: 6

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : Black Gasket Maker (Aerosol)
Code du produit : W57680

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange : Produit pour la réparation des joints d'étanchéité
Fonction ou catégorie d'utilisation : Agents dispersants d'aérosol

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Wynn's Belgium
Industriepark-West 46
9100 Sint-Niklaas - Belgium
T +32 3 766 60 20 - F +32 3 778 16 56
msds@wynns.eu - www.wynns.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : BIG: +32(0)14/58.45.45 (NL FR EN DE)

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence
Belgique	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles/Brussel	+32 70 245 245
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aerosol 3 H229
Skin Irrit. 2 H315
Eye Irrit. 2 H319

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS07

Mention d'avertissement (CLP) :

Attention

Mentions de danger (CLP) :

H229 - Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur
H315 - Provoque une irritation cutanée.
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence (CLP) :

P102 - Tenir hors de portée des enfants.
P280 - Porter des gants de protection, un équipement de protection des yeux.
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P251 - Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P410+P412 - Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température

Black Gasket Maker (Aerosol)

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

supérieure à 50 °C/122 °F.

2.3. Autres dangers

Autres dangers qui n'entraînent pas la classification : Lors du traitement: libération de gaz/vapeurs corrosifs (vapeurs d'acide acétique).

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	% w	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
trans-1,3,3,3-tetrafluoroprop-1-ene (HFO-1234ze)	(N° CAS) 29118-24-9 (N° CE) 471-480-0 (N° REACH) 01-0000019758-54	1 - 5	Press. Gas (Liq.), H280
triacetate de méthylsilanetriyle	(N° CAS) 4253-34-3 (N° CE) 224-221-9 (N° REACH) 01-2119962266-32	1 - 5	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Corr. 1C, H314
triacétoxyéthylsilane	(N° CAS) 17689-77-9 (N° CE) 241-677-4 (N° REACH) 01-2119881778-15	1 - 5	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Corr. 1B, H314

Texte complet des phrases H: voir section 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins général : Surveiller les fonctions vitales. Maintenir la victime au repos en position semi-assise. Victime sans connaissance: maintenir les voies aériennes libres. Arrêt respiratoire: respiration artificielle ou oxygène. Arrêt cardiaque: réanimer la victime. Choc: de préférence sur le dos, jambes légèrement relevées. Vomissement: prévenir l'asphyxie/la pneumonie aspiratoire. Surveiller la victime en permanence. Apporter une aide psychologique. Prévenir le refroidissement en couvrant la victime (ne pas réchauffer). Maintenir la victime calme, lui éviter tout effort physique. Consulter éventuellement un médecin.
- Premiers soins après inhalation : S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
- Premiers soins après contact avec la peau : Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
- Premiers soins après contact oculaire : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. La vapeur peut provoquer, à retardement, une irritation douloureuse des yeux et un larmolement. Consulter un ophtalmologiste.
- Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche à l'eau. NE PAS faire vomir. Faire boire de l'eau à la victime si elle est parfaitement consciente/lucide. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes/effets après inhalation : Irritation de la gorge.
- Symptômes/effets après contact avec la peau : Peut causer une irritation de la peau. Teint rouge.
- Symptômes/effets après contact oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux. rougeur, démangeaisons, larmes. Provoque des lésions oculaires graves.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Tous les agents d'extinction sont utilisables.
- Agents d'extinction non appropriés : Aucun, à notre connaissance. En cas d'incendie à proximité, utiliser les agents d'extinction adaptés.

Black Gasket Maker (Aerosol)

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Danger d'incendie : N'est pas classé comme aérosol inflammable.
- Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif. Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur.

5.3. Conseils aux pompiers

- Instructions de lutte contre l'incendie : Combattre le feu à distance de sécurité et à partir d'un endroit protégé. Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu.
- Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.
- Autres informations : En cas d'incendie, des gaz corrosifs et toxiques se dégagent.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

- Équipement de protection : Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. des vêtements de protection.
- Procédures d'urgence : Délimiter la zone de danger. Rester du côté d'où vient le vent. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Dans les espaces confinés utiliser un appareil respiratoire autonome. Enlever les vêtements contaminés.

6.1.2. Pour les secouristes

- Procédures d'urgence : Aérer la zone.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Procédés de nettoyage : Recueillir le produit répandu. Balayer ou enlever à la pelle, mettre dans un récipient fermé pour élimination. Éliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Nettoyer de préférence avec un détergent - Éviter l'utilisation de solvants.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Dangers supplémentaires lors du traitement : Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation. Éviter lors de manipulation le contact avec la peau et les yeux. Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Ne présente pas de risques particuliers dans les conditions normales d'hygiène industrielle. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs. Conforme à la réglementation.
- Mesures d'hygiène : Utiliser de bonnes mesures d'hygiène personnelle. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau/.... Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Mesures techniques : Conserver à l'abri du gel.
- Conditions de stockage : Stocker dans un endroit sec.
- Température de stockage : 5 - 25 °C
- Chaleur et sources d'ignition : Conserver à l'écart de la chaleur.
- Lieu de stockage : Conforme à la réglementation. Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil. Stocker dans un endroit bien ventilé.
- Prescriptions particulières concernant l'emballage : Conforme à la réglementation. Étiquetage selon.
- Matériaux d'emballage : Aérosol.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Adhésifs, produits d'étanchéité. Voir fiche technique pour des informations détaillées.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Black Gasket Maker (Aerosol)

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

trans-1,3,3,3-tetrafluoroprop-1-ene (HFO-1234ze) (29118-24-9)

DNEL/DMEL (Travailleurs)

A long terme - effets systémiques, inhalation 3902 mg/m³

DNEL/DMEL (Population générale)

A long terme - effets systémiques, inhalation 830 mg/m³

PNEC (Eau)

PNEC aqua (eau douce) 0,1 mg/l

triacetate de méthylsilanetriyle (4253-34-3)

DNEL/DMEL (Travailleurs)

Aiguë - effets locaux, inhalation 31 mg/m³

A long terme - effets locaux, inhalation 31 mg/m³

DNEL/DMEL (Population générale)

Aiguë - effets locaux, inhalation 5,1 mg/m³

A long terme - effets locaux, inhalation 5,1 mg/m³

PNEC (Eau)

PNEC aqua (eau douce) 1 mg/l

PNEC aqua (eau de mer) 0,1 mg/l

PNEC (Sédiments)

PNEC sédiments (eau douce) 3,4 mg/kg poids sec

PNEC sédiments (eau de mer) 0,34 mg/kg poids sec

PNEC (Sol)

PNEC sol 0,145 mg/kg poids sec

PNEC (STP)

PNEC station d'épuration 6,9 mg/l

triacétoxyéthylsilane (17689-77-9)

DNEL/DMEL (Travailleurs)

Aiguë - effets locaux, inhalation 32,5 mg/m³

A long terme - effets locaux, inhalation 32,5 mg/m³

DNEL/DMEL (Population générale)

A long terme - effets locaux, inhalation 6,5 mg/m³

PNEC (Eau)

PNEC aqua (eau douce) 0,2 mg/l

PNEC aqua (eau de mer) 0,02 mg/l

PNEC (Sédiments)

PNEC sédiments (eau douce) 0,74 mg/kg poids sec

PNEC sédiments (eau de mer) 0,074 mg/kg poids sec

PNEC (Sol)

PNEC sol 0,031 mg/kg poids sec

PNEC (STP)

PNEC station d'épuration 1 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

: Des rince-œil de secours et des douches de sécurité doivent être installés à proximité de tout endroit où il y a risque d'exposition. Ne nécessite pas de mesure technique spécifique ou particulière.

Équipement de protection individuelle

: Gants. Lunettes de sécurité. Vêtements de protection.



Protection des mains

: Chlorure de polyvinyl (PVC). Caoutchouc nitrile. Néoprène. Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement du matériau, mais aussi d'autres caractéristiques de qualité et il diffère d'un fabricant à l'autre.

Protection des voies respiratoires

: Aucun équipement de protection respiratoire n'est requis dans des conditions normales d'utilisation prévue avec une ventilation adéquate. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

Black Gasket Maker (Aerosol)

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: Aérosol. Pâte.
Couleur	: Noire.
Odeur	: acide acétique.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	:
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
indice de réfraction	:
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: > 150 °C
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 1,01
Solubilité	: insoluble dans l'eau.
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Log Kow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique @40°C	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique @40°C	: Aucune donnée disponible
Viscosité	:
Viscosité Index	:
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Teneur en COV	: < 5 %
Indications complémentaires	: Propriétés physiques et chimiques du produit active sans gaz. Les données physiques et chimiques dans cette section sont des valeurs typiques pour ce produit et ne sont pas prévues comme caractéristiques de produit.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi. Récipient sous pression. Sous l'action de la chaleur, danger d'éclatement par augmentation de la pression interne.

10.4. Conditions à éviter

Chaleur. Humidité. Polymérise en présence d'eau (humidité).

10.5. Matières incompatibles

Agents oxydants forts. Acides forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi. En cas de combustion: libération de gaz/vapeurs nocifs/irritants. La combustion produit des fumées nauséabondes et toxiques. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

Black Gasket Maker (Aerosol)

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

trans-1,3,3,3-tetrafluoroprop-1-ene (HFO-1234ze) (29118-24-9)

CL50 inhalation rat (ppm) > 207000 ppm/4h Sprague-Dawley

triacetate de méthylsilanetriyle (4253-34-3)

DL50 orale rat 1550 - 1660 mg/kg de poids corporel Sprague-Dawley

ATE CLP (voie orale) 1550 mg/kg de poids corporel

triacétoxyéthylsilane (17689-77-9)

DL50 orale rat 1460 mg/kg de poids corporel Sprague-Dawley

ATE CLP (voie orale) 1460 mg/kg de poids corporel

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Danger par aspiration : Irritation de la gorge

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

trans-1,3,3,3-tetrafluoroprop-1-ene (HFO-1234ze) (29118-24-9)

CL50 poisson 1 > 117 mg/l @96h Cyprinus carpio

CE50 Daphnie 1 > 160 mg/l @48h Daphnia magna

CE50 autres organismes aquatiques 1 > 170 mg/l @72h Pseudokirchneriella subcapitata

triacetate de méthylsilanetriyle (4253-34-3)

CL50 poisson 1 > 500 mg/l @96h Brachydanio rerio

CE50 Daphnie 1 > 500 mg/l @48h Daphnia magna

CE50 autres organismes aquatiques 1 > 500 mg/l @72h Pseudokirchneriella subcapitata

NOEC (aigu) 72h 500 mg/l Pseudokirchneriella subcapitata

triacétoxyéthylsilane (17689-77-9)

CL50 poisson 1 96h 251 mg/l Brachydanio rerio

CE50 Daphnie 1 48h 168,7 mg/l Daphnia magna

CE50 autres organismes aquatiques 1 72h 24,41 mg/l Pseudokirchneriella subcapitata

LOEC (aigu) 72h 100 mg/l Pseudokirchneriella subcapitata

NOEC (aigu) 72h 40 mg/l Pseudokirchneriella subcapitata

12.2. Persistance et dégradabilité

Black Gasket Maker (Aerosol)

Persistance et dégradabilité Biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Black Gasket Maker (Aerosol)

Potentiel de bioaccumulation Bioaccumulation peu probable.

trans-1,3,3,3-tetrafluoroprop-1-ene (HFO-1234ze) (29118-24-9)

Log Pow 1,6

triacetate de méthylsilanetriyle (4253-34-3)

Potentiel de bioaccumulation Peu bioaccumulable.

triacétoxyéthylsilane (17689-77-9)

Log Pow 0,74

Black Gasket Maker (Aerosol)

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

12.4. Mobilité dans le sol

Black Gasket Maker (Aerosol)

Ecologie - sol

Adsorption dans le sol.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Récipient sous pression - Ne pas percer ou brûler même après usage. Eliminer en centre de traitement agréé.

Code catalogue européen des déchets (CED) : 15 01 11* - emballages métalliques contenant une matrice poreuse solide dangereuse (par exemple, amiante), y compris des conteneurs à pression vides

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR) : 1950

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR) : AÉROSOLS

Description document de transport (ADR) : UN 1950 AÉROSOLS, 2.2, (E)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe (ADR) : 2

Étiquettes de danger (ADR) : 2.2



14.4. Groupe d'emballage

Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.6.1. Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR) : 5A

Dispositions particulières (ADR) : 190, 327, 344, 625

Catégorie de transport (ADR) : 3

Code de restriction concernant les tunnels (ADR) : E

Quantités limitées (ADR) : 1I

Quantités exceptées (ADR) : E0

14.6.2. Transport maritime

Numéro EmS (1) : F-D, S-U

14.6.3. Transport aérien

Instruction "cargo" (ICAO) : 203

Instruction "passenger" (ICAO) : 203/Y203

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC

Non applicable

Black Gasket Maker (Aerosol)

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Teneur en COV : < 5 %

15.1.2. Directives nationales

Classe de danger pour l'eau (WGK) : 1 - Présente un faible danger pour l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 16: Autres informations

Sources des données : RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006. Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH). conforme au Règlement (UE) 2015/830.

Textes des phrases H- et EUH:

Acute Tox. 4 (Oral)

Aerosol 3

Eye Irrit. 2

Press. Gas (Liq.)

Skin Corr. 1B

Skin Corr. 1C

Skin Irrit. 2

H229

H280

H302

H314

H315

H319

Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4

Aérosol, catégorie 3

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2

Gaz sous pression : Gaz liquéfié

Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1B

Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1C

Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2

Réceptif sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur

Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

Nocif en cas d'ingestion.

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit